

## SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACTION CULTURELLE 2017- 2021 (SDAC)

### Sommaire :

Introduction : contextes et objectifs

#### **1. le Conseil départemental, acteur culturel (p.3)**

- 1.1 le numérique
- 1.2 les services tous publics
- 1.3 les grands rendez-vous culturels

#### **2. le Conseil départemental, référent culturel (p.6)**

- 2.1 les Archives départementales
- 2.2 la Médiathèque
- 2.3 la mission « patrimoine »
- 2.4 le service *développement culturel*

#### **3. le Conseil départemental, partenaire culturel (p.7)**

- 3.1 l'accompagnement des collectivités
- 3.2 l'accompagnement des publics
- 3.3 l'accompagnement des professionnels

#### **4. les outils d'une ambition (p.9)**

- 4.1 les réseaux de proximité
- 4.2 les outils financiers
- 4.3 les outils de communication

#### **5. les moyens d'une ambition (p.12)**

**Conseil départemental du Cantal**  
**Pôle attractivité et développement du territoire**  
**Direction de l'action culturelle**

12, rue Marie Maurel  
15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 63 31 47

[cantal.fr](http://cantal.fr) - [culture.cantal.fr](http://culture.cantal.fr)

## INTRODUCTION (contextes et objectifs)

L'adoption d'un nouveau Schéma d'action culturelle par le Conseil départemental est devenue nécessaire pour 4 raisons :

- évolution récente et très sensible du paysage institutionnel, qui entraîne des conséquences sur les rapports avec nos partenaires culturels habituels : EPCI qui fusionnent, rapprochement/fusion de certaines communes, Conseil régional nouveau et élargi, réorganisation des services de l'Etat (DRAC).
- élection en mars 2015 d'une nouvelle Assemblée départementale, porteuse d'un projet politique (Cantal 2025) qui définit ses grandes priorités (jeunesse, attractivité, image...).
- le précédent schéma (2011-2014, prorogé jusqu'au 30 juin 2016) est parvenu à son échéance.
- contexte budgétaire difficile, et donc propice aux économies d'échelle et aux mutualisations.

Le présent Schéma départemental d'action culturelle (SDAC) est à la fois dans la continuité et dans la nouveauté par rapport aux précédents schémas. En effet, il capitalise sur les excellents résultats obtenus lors des schémas antérieurs, qui ont contribué de façon décisive à structurer une offre globale d'échelle départementale et à bâtir un réseau de professionnels qualifiés (agents de développement culturel en EPCI, bibliothécaires en communes, ou professeurs de musique dans les différentes écoles de territoires). De ce point de vue, les actions aujourd'hui proposées dans ce schéma auraient été impossibles sans ce travail préalable. Mais ce schéma propose également l'instauration d'un nouvel équilibre dans les rapports entre le Conseil départemental et ses partenaires : confrontés désormais à des interlocuteurs professionnels reconnus, la DAC souhaite travailler en valorisant ces partenariats au moyen d'outils coopératifs (cofinancements et contractualisations) qui vont permettre au Conseil départemental **d'afficher sa propre politique culturelle**, cohérente et ambitieuse, en harmonie avec celle de ses partenaires.

A travers ce nouveau Schéma quinquennal d'action culturelle, le Conseil départemental marque donc une intention et une ambition. Une intention politique tout d'abord, en choisissant de consacrer à la culture des moyens substantiels dans l'intérêt des Cantaliens et de leurs territoires, dans le respect des droits culturels et dans une période pourtant difficile. Une ambition culturelle ensuite, en affichant une action pluridisciplinaire, moderne et de qualité, destinée à tous les publics sur tous les territoires et **en assumant une véritable programmation culturelle**.

La Direction de l'action culturelle (DAC) créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, regroupe dans une direction unique les Archives départementales, la Médiathèque, la mission « *patrimoine* », le service « *développement culturel* » et le Schéma départemental de développement des enseignements et des pratiques amateurs (SDDEPA). Ce regroupement doit permettre d'accroître la grande transversalité entre les nombreuses interventions de ces différentes entités : ainsi, la formation des publics ou des professionnels, l'ingénierie culturelle, l'organisation de spectacles ou de résidences, l'offre d'expositions... sont quotidiennement pratiquées dans toutes ces disciplines.

Pour incarner cette transversalité et accroître ainsi cohérence et lisibilité de l'intention culturelle du Conseil départemental, la déclinaison détaillée des propositions s'articule autour des 3 grandes priorités suivantes :

- acteur culturel « *chaque jour à vos côtés* » le **Conseil départemental programme**, sur l'ensemble du département, une offre culturelle de qualité régulière et au plus près des Cantaliens avec l'ambition d'atteindre des publics variés dans leurs pratiques et dans leurs goûts.
- référent culturel, le **Conseil départemental assiste et conseille** les opérateurs cantaliens publics ou privés en assurant des missions d'expertise et en développant des prestations d'ingénierie et de conseil dans ses domaines de spécialité.
- partenaire culturel, le **Conseil départemental accompagne les territoires** (communes et EPCI) dans une démarche participative incarnée par la contractualisation, la co-programmation et les financements croisés.

## 1. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, ACTEUR CULTUREL

### 1.1 « *Chaque jour à vos côtés* » ... le numérique

✓ Le portail [www.culture.cantal.fr](http://www.culture.cantal.fr) :

Le portail de services [www.culture.cantal.fr](http://www.culture.cantal.fr) a vocation à devenir la porte d'entrée grand public vers les actions portées par le Conseil départemental dans le cadre de sa politique culturelle. Il recense et présente dans son agenda l'ensemble des manifestations culturelles proposées sur tout le territoire par le Conseil départemental et ses partenaires, analyse et valorise l'actualité culturelle. Il propose aux professionnels et au grand public de nombreuses boîtes à outils, des critiques documentaires (*coups de cœur...*), des bibliographies thématiques multi-supports (fonds local, fonds en braille, poésie, musique, cinéma, ...), une bibliothèque, un fonds d'expositions et une artothèque. Enfin, le portail offre un accès gratuit, individuel et à domicile à un bouquet de ressources numériques à tout cantalien (presse en ligne, vidéo à la demande, autoformation...). Son contenu évoluera en fonction des attentes, des besoins exprimés par ses utilisateurs et de l'offre commerciale, en pleine et rapide mutation dans ce secteur.

✓ Le portail des Archives départementales : <http://archives.cantal.fr>

Le portail des Archives départementales est le site le plus consulté parmi ceux portés par la Collectivité. Résultant du programme de numérisation qui vise à mettre en ligne les fonds d'archives les plus susceptibles d'attirer l'intérêt du public, ce site internet est consulté par les chercheurs, érudits locaux et particuliers provenant de la France entière et du monde, permettant à ceux qui ne peuvent se déplacer un accès direct aux sources, notamment généalogiques. Sont consultables gratuitement les registres paroissiaux et d'état-civil, les plans du cadastre napoléonien, les registres matricules, les photographies de « *La Montagne* », les archives audiovisuelles, des expositions virtuelles et bien d'autres fonds, constituant en tout plus de **deux millions de fichiers**.

✓ L'Appli Mobilis :

Cette application de valorisation du patrimoine pour smartphones et tablettes permet à l'utilisateur de découvrir gratuitement les éléments d'intérêt patrimonial localisés à proximité. Prix *Territoria* 2014 du Sénat, et toujours en développement, Mobilis proposait fin 2015 plus de 1000 points d'intérêt répartis sur tout le département.

## 1.2 « Chaque jour à vos côtés » ... des services tous publics

- ✓ La programmation culturelle : tout au long de l'année, une programmation de spectacles, conférences, rencontres, expositions, concerts est conduite dans le cadre des projets en partenariat et en concertation avec les acteurs départementaux et locaux concernés : communes et communautés de communes, établissements culturels publics et privés (cinémas, théâtres, musées, médiathèques, salles de spectacles), partenaires publics (collèges et lycées, DRAC, réseau CANOPE, structures « petite enfance », Maison d'arrêt, haltes-garderies, maisons de retraite et EHPAD...).
- ✓ La communication des documents d'archives : l'accès aux fonds d'archives classés est libre et gratuit en salle de lecture, dans la limite des dispositions prévues par la loi.
- ✓ La création d'archives audiovisuelles : le service d'archives audiovisuelles procède à des campagnes de collecte de témoignages. En fonction des thématiques retenues, le responsable des archives audiovisuelles intervient sur le terrain et enregistre les témoins d'un événement du passé, d'un ancien métier, etc. Il procède ainsi à la sauvegarde du patrimoine immatériel du département.
- ✓ Les rendez-vous mensuels des Archives : en partenariat avec l'association « *Photothèque et archives cantaliennes* » sont organisés les Ateliers de l'historien, des cours de paléographie (pour apprendre à lire les écritures anciennes), conférences et cours de latin. Ces ateliers permettent aux chercheurs de tous niveaux de mieux exploiter les ressources des archives. Le Document du mois met quant à lui à l'honneur un document issu des fonds des Archives départementales.
- ✓ La lecture, le jeu et l'écoute, sur place auprès de publics fragiles ou éloignés des lieux de culture : les interventions en maisons de retraite (séances de lecture à haute-voix, de jeux de société et d'écoute musicale), le travail en partenariat avec le personnel de la Maison d'arrêt et les actions en direction de la petite enfance (sensibilisation des parents ; formation des personnels de relais petite-enfance et crèches ; prêt d'outils d'animations...).
- ✓ Les projets artistiques départementaux : définis et mis en place avec l'Education Nationale (premier et second degré) dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, avec les écoles de musique et de danse dans le cadre du SDDEPA, avec les structures spécialisées dans le cadre de l'éveil artistique et culturel du tout-petit, ces projets se construisent sur une ou plusieurs années et concernent plusieurs partenaires appelés à travailler en synergie et en complémentarité. Ils ont pour but de sensibiliser le public (y compris le public empêché ou éloigné de la pratique artistique) aux arts (musique, danse, arts plastiques..) en permettant la rencontre avec des artistes, la pratique, l'échange et la création artistique. Ils combinent plusieurs types d'actions : accueil d'artistes, ateliers, créations (commandes d'écriture), réflexions, conférences, formations, spectacles, expositions, ...
- ✓ Le dispositif « *Premières pages* » : la Médiathèque est engagée dans ce dispositif, labellisé par le Ministère de la culture, depuis le 1er janvier 2015. Elle offre un album à chaque enfant né ou adopté dans le Cantal. L'enjeu est de repérer les familles les plus éloignées du livre et de la lecture, et d'encourager leur fréquentation des bibliothèques et favoriser le rapprochement entre bibliothèques, lieux de la petite enfance, parents et familles. La Médiathèque développe ce projet en collaboration avec les différents professionnels de la petite enfance présents sur le territoire : services du Conseil départemental (PMI, service social, pôle petite enfance...), animateurs des réseaux d'assistantes maternelles, bibliothèques du réseau départemental de lecture publique.

- ✓ La desserte documentaire : au travers des médiathèques, un service de desserte met à disposition de chaque Cantalien livres, films, jeux, CD et œuvres originales de l'artothèque.
- ✓ La salle d'exposition : localisée aux Archives départementales, elle accueille chaque année trois à quatre expositions artistiques ou patrimoniales (réalisées par le service lui-même, ou des collectivités et associations partenaires). La programmation conjointe (Médiathèque, artothèque départementale) est amenée à se développer.

### 1.3 « *Chaque jour à vos côtés* »... de grands rendez-vous culturels :

Les grands rendez-vous culturels qui jalonnent l'année sont des festivals, rencontres, salons, résidences, spectacles pilotés par le Conseil départemental. Organisés en collaboration étroite avec les partenaires du territoire, leur nombre et les esthétiques concernées pourront librement évoluer dans le cadre du présent schéma.

- ✓ *Jours de danse(s)* (janvier) : cette manifestation est le point de convergence annuel d'un travail qui se réalise au long cours en matière d'enseignement et de pratique chorégraphique sur l'ensemble du département du Cantal. Son objectif est de faire découvrir la danse au grand public, de favoriser les rencontres, de tisser des passerelles entre pratiquants amateurs (écoles de danse publiques ou associatives) et artistes professionnels.
- ✓ *Hibernarock* (février-mars) : ce festival a pour objet la valorisation de la culture rock en proposant une approche originale et décalée, de manière à croiser tous les publics et à susciter la curiosité du plus grand nombre. Installé au cœur de l'hiver, avec un fort rayonnement territorial, il ouvre une fenêtre sur la création musicale nationale, régionale et locale dans le domaine des musiques actuelles et mêle plusieurs types d'actions (concerts, expositions, ateliers, conférences...).
- ✓ *Par monts et par mots* (mars) : l'objectif de ce festival départemental de lectures en musique est de rendre plus naturel et plus collectif le rapport au livre. Un médiateur « raconteur d'histoires » (un comédien accompagné d'un musicien) s'installe dans des lieux atypiques, inhabituels et emmène le public dans une découverte de textes littéraires pour une séance de lecture « avec les oreilles ». Festival gratuit et tout public.
- ✓ Salon du livre et de l'illustration de jeunesse (mai) : cette manifestation itinérante se déroule chaque année dans une commune différente et rassemble sur deux jours les métiers du livre : auteurs, illustrateurs, libraires, bibliothécaires mais aussi galéristes et comédiens. Une vingtaine d'illustrateurs autour d'un(e) invité(e) d'honneur vont à la rencontre du public (rencontres et dédicaces sous chapiteau) et des écoliers (journée scolaire avec ateliers et rencontres dans les classes du territoire accueillant). Spectacles pour la jeunesse, expositions, animations complètent le programme.
- ✓ La mémoire du Cantal (octobre) : depuis plus de 15 ans, un stage/résidence d'étudiants et de photographes professionnels du Septantecinq de Bruxelles est organisé chaque année en collaboration avec différents territoires du Cantal. Instantanés de la vie du département (Paysages cantaliens, le sport dans le Cantal, le cheval à Maurs, les pompiers à Pierrefort, l'agriculture de Gentiane, l'Industrie de Sumène ...) et échanges avec les cantaliens sont restitués sur les territoires et viennent enrichir les collections de la photothèque des Archives départementales.
- ✓ *Mois du film documentaire* (novembre) : cette manifestation est le relais cantalien d'une initiative nationale coordonnée par l'association *Images en bibliothèques*. Son intention est de rapprocher le grand public du cinéma documentaire qui est peu médiatisé. Des projections

gratuites, sur un thème chaque année différent, sont organisées en partenariat avec les collectivités et les salles de cinéma publiques et privées du département. Elles permettent de découvrir la richesse et la créativité d'un genre cinématographique à part entière. Les rencontres avec les réalisateurs invités créent du lien social et de la convivialité et renforcent l'intérêt des projections.

- ✓ Les résidences et accueils d'artistes : tout au long de l'année, ces actions sont initiées et mises en place en étroite collaboration avec différents partenaires afin de rendre possible pour tous les Cantaliens la rencontre avec les artistes et leur art (musiciens, plasticiens, illustrateurs jeunesse, compagnies de théâtre...).

## **2. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, REFERENT CULTUREL**

### **2.1 les Archives départementales (AD)**

- ✓ Collecte, conservation et classement : les AD collectent et conservent les archives publiques selon les instructions et circulaires en vigueur. A ces versements s'ajoutent des dons, dépôts et achats d'archives privées, sur tous supports (y compris audiovisuels) permettant d'enrichir les sources de l'histoire du département. Ces fonds d'archives sont classés et inventoriés afin de permettre au public d'accéder aux documents, grâce à la production d'instruments de recherche mis en ligne et disponibles en salle de lecture.
- ✓ Contrôle scientifique et technique : les AD exercent le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques. Dans ce cadre, elles s'assurent que les archives encore détenues par les services producteurs soient conservées dans de bonnes conditions, dispensent des conseils quant à leur stockage et leur tri et autorisent leur élimination ou reçoivent les versements d'archives définitives.
- ✓ Expertise technique pour les locaux d'archives et la restauration : les AD peuvent apporter des conseils lors de travaux d'aménagement de locaux d'archivage ou de restauration de documents d'archives.
- ✓ Expertise dans le domaine de l'archivage audiovisuel : soutien et conseil sont apportés aux collectivités, associations et particuliers souhaitant recueillir des témoignages audiovisuels dans un but patrimonial.

### **2.2 la Médiathèque départementale**

Les agents de la Médiathèque fournissent aux communes et communautés de communes, sur site ou à distance, des prestations d'ingénierie et de conseil sur l'organisation, la gestion, l'informatisation et la formation des personnels et des usagers, pour chaque mise en place d'un service de lecture publique ou ouverture d'une médiathèque, très souvent en lien étroit avec l'agence CIT (Cantal ingénierie et territoires).

### **2.3 la mission « patrimoine »**

Le Patrimoine dans toutes ses définitions renvoie à notre capacité à nous inscrire dans une durée et à partager ce bien commun qui structure notre identité. Il est ainsi porteur de développement culturel. Valorisé au travers de produits touristiques, agricoles, artisanaux ou de terroir, de propositions artistiques, il est également un moteur économique. Qu'il soit marchand ou non, il contribue à l'attractivité du territoire.

Sa gestion passe par trois étapes : la connaissance; la transmission par la conservation et restauration et le processus de valorisation qui constituent les trois axes de la politique départementale.

Les actions de la mission « *patrimoine* » témoignent de l'engagement du Conseil départemental dans ce domaine. Le souci de mise en cohérence de son action d'une part, son positionnement dans le cadre des programmes et des mesures d'accompagnement mises en œuvre ainsi que la reconnaissance de ses services par l'Etat (responsabilité de la conservatrice des antiquités et objets d'art – CAO) de l'autre, confirment la volonté du Conseil départemental d'asseoir la politique patrimoniale au service des collectivités cantaliennes.

Pour répondre à la forte demande, les principaux appuis sont les suivants :

- ✓ Expertise scientifique et technique et conseil aux communes et EPCI propriétaires sur les projets de conservation et restauration du patrimoine bâti et des objets mobiliers et dans le cadre du « *plan pluriannuel de mise en sécurité des objets mobiliers dans les églises du Cantal* ».
- ✓ Suivi des missions de diagnostic patrimoine et accompagnement des actions qui en découlent : actions de sensibilisation, valorisation, organisation de groupes de travail...
- ✓ Accompagnement par le conseil et l'expertise :
  - des collectivités dans la construction et la mise en œuvre d'actions de valorisation
  - des actions de valorisation des Musées de France et du Pays d'Art et d'Histoire
  - des associations et des particuliers dans tous les domaines du(des) patrimoine(s)
- ✓ Interventions de sensibilisation : conférences, organisation de rencontres et d'ateliers et publications d'articles dans des revues spécialisées.

#### **2.4 le service *développement culturel* :**

- ✓ Expertise dans le domaine de la musique et de la danse dans le cadre du SDDEPA : expertise et conseil aux collectivités et associations pour le conventionnement, l'équilibrage territorial des écoles de danse et de musique, la structuration et la diversification de l'offre, l'harmonisation pédagogique, les conditions d'accès à l'enseignement, la formation continue des enseignants, l'amélioration des équipements et l'accueil d'artistes musiciens en résidences musicales départementales.
- ✓ Expertise dans le domaine de l'éveil artistique et culturel du tout-petit : accompagnement, aide et conseil aux structures petite enfance (RPE, crèches...) pour la mise en place d'ateliers d'éveil du tout petit et la programmation de spectacles adaptés à cette tranche d'âge.

### **3. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, PARTENAIRE CULTUREL**

#### **3.1 accompagnement des collectivités :**

- ✓ La programmation du spectacle vivant : le service *développement culturel* encourage et cofinance les programmations culturelles annuelles des communes et communautés de communes, dans le cadre des réunions régulières du réseau départemental « *Scènes en partage* » élargi. Il participe aux propositions et choix des spectacles et subventionne ceux qui renforcent la ligne culturelle départementale. Il recense régulièrement les propositions artistiques privées et entretient une base de données à la disposition de ses partenaires du territoire cantalien.
- ✓ Le SDDEPA (cf 4.1) : un accompagnement scientifique, technique et financier aux écoles de musique et de danse conventionnées dans ce cadre, mise en place et co-construction de projets départementaux (résidences, ateliers, rencontres, conférences, stages...) pour développer le plaisir de pratiquer en groupe une activité artistique, découvrir des esthétiques

nouvelles et différentes, développer la solidarité, l'échange entre territoires, le travail en réseau et le partage de ressources et d'informations.

- ✓ L'éducation artistique et culturelle (musique et danse) : une politique d'éducation artistique est mise en œuvre dans le cadre des objectifs définis par la « *convention d'éducation artistique et culturelle* » pour le Cantal, en lien avec l'Education Nationale (premier et second degrés). Cette politique se traduit par des projets départementaux (résidences, ateliers, rencontres, conférences...) dans les domaines de la musique et de la danse, définis conjointement et organisés avec l'Education Nationale, via ses conseillers pédagogiques et les enseignants.
- ✓ Le groupe départemental « arts visuels » animé par la DAC réunit experts et porteurs de projets dans le domaine de l'art contemporain et permet un accès de proximité à cette esthétique par la mise en place de résidences, rencontres ou expositions et par l'aide aux commandes publiques d'art contemporain.
- ✓ Les archives publiques : les AD interviennent dans les mairies et EPCI dans le cadre de journées d'aide au classement. Elles dispensent également des formations aux services qui en font la demande.
- ✓ La médiation patrimoniale : les Archives départementales et le projet patrimoine accompagnent les associations et collectivités souhaitant organiser des manifestations à caractère patrimonial, en mettant à leur disposition informations et ressources, voire en proposant leur participation (sous forme de conférence par exemple).
- ✓ La connaissance, restauration et valorisation du patrimoine : appui quotidien aux communes et EPCI propriétaires de patrimoine bâti ou objets mobiliers dans le cadre des domaines de compétences exposés ci-dessus.
- ✓ Le service éducatif : en partenariat avec l'Education nationale, le service éducatif des AD accueille les classes des professeurs qui en font la demande, de la grande section de maternelle à l'enseignement supérieur. La visite des Archives et la présentation de documents originaux permettent de replacer concrètement l'histoire du Cantal dans l'histoire des programmes et des manuels. Des interventions en temps scolaires sur les thématiques patrimoniales sont également menées sur demande des enseignants.
- ✓ La desserte par la Médiathèque : les bibliothèques et médiathèques des communes et communautés de communes du département sont régulièrement alimentées en collections de documents à usage de prêt aux particuliers : livres, revues, CD, DVD et films, jeux et jouets, couvrant les différents champs du savoir et du loisir. Un conseil est apporté aux professionnels du réseau de lecture publique lors de la desserte (choix de documents, valises et sélections thématiques...). La desserte territoriale régulière par véhicules est l'objet d'adaptations permanentes aux besoins des territoires et des pratiques culturelles de la population. Les tournées régulières des bibliobus seront progressivement remplacées par des tournées de véhicules -navette. En effet, au fur et à mesure de leur obsolescence, les bibliobus, ludobus et vidéomusibus seront réformés.

### **3.2 accompagnement des publics :**

- ✓ Pratiques amateurs : le service Développement culturel propose des stages et ateliers de sensibilisation, de pratique et/ou de création artistique (arts, danse, musique...) pour les praticiens amateurs, le grand public (adulte, jeunesse, petite enfance), afin d'enrichir leur culture artistique et de favoriser la rencontre entre des artistes professionnels et la population du Cantal.

- ✓ Archives et patrimoine privés : les A.D. accompagnent les particuliers propriétaires de fonds d'archives privées en dispensant des conseils sur la conservation des documents ou en proposant d'en assurer la conservation, éventuellement en mettant en place des solutions de sauvegarde numérique. Le projet patrimoine oriente et conseille les propriétaires privés pour la bonne conservation et restauration de leurs biens.
- ✓ Recherches à distance : les Archives départementales proposent aux particuliers et professionnels ne pouvant se déplacer de réaliser des recherches ponctuelles et de faible envergure concernant des documents non numérisés.

### 3.3 accompagnement des professionnels :

- ✓ L'acquisition de savoirs et compétences : dans leurs domaines respectifs les services apportent leurs compétences en organisant des stages ou en intervenant dans le cadre de la formation continue des professionnels (SDDEPA, éducation artistique et culturelle, réseau RPE, réseaux PAH, *Scènes en partage...*),
- ✓ Un soutien au réseau des médiathèques : le professionnalisme départemental est mis à disposition des médiathèques du réseau des médiathécaires des communes et communautés de communes, afin de les aider dans la gestion bibliothéconomique de leur structure. Les professionnels de la Médiathèque conçoivent des outils à destination des professionnels du réseau des médiathèques du Cantal : discographies, bibliographies, valises thématiques...
- ✓ Le prêt d'expositions et d'outils d'animation : à destination des collectivités, structures, associations ou public en général, la DAC propose le prêt d'expositions thématiques tous publics (adultes et jeunesse) et multi-supports, et d'outils d'animation (kamishibais, tapis de lecture...) pour des actions mises en place dans les médiathèques, collèges ou structures petite enfance. Les expositions proposées sont aussi patrimoniales (destinées aux collectivités et associations) ou artistiques (issues des collections de l'artothèque du Conseil départemental) destinées aux médiathèques et établissements scolaires afin de sensibiliser le public jeune ou adulte à la création artistique et aux œuvres d'art.
- ✓ La DAC accueille dans la totalité de ses services des stagiaires en formation professionnelle initiale ou continue, à tous les niveaux universitaires.

## 4. LES OUTILS D'UNE AMBITION

### 4.1 réseaux de proximité : deux réseaux départementaux complémentaires

- *Scènes en partage*, un précieux réseau de partenaires institutionnels : les actions de la Direction de l'action culturelle du Conseil départemental, dans tous ses domaines d'intervention, sont systématiquement conduites en étroite partenariat avec les collectivités et les territoires. Ainsi, la Médiathèque travaille quotidiennement avec le réseau départemental de lecture publique (communes et communautés de communes), les Archives départementales ou la mission « *patrimoine* » exercent en direction des collectivités et EPCI, et le service « développement culturel » construit une offre publique en lien étroit avec ses partenaires du réseau « *Scènes en partage* ». Ce dernier réseau, qui a fait la preuve de sa pertinence et de son efficacité, est composé de représentants des communes et EPCI : agents de développement culturel et médiathécaires. Il sera naturellement maintenu et refondé, pour tenir compte des évolutions en cours dans les périmètres (et donc les compétences) des EPCI. Les

outils utilisés (cofinancements et contractualisations) sont adaptés à ce fonctionnement en réseau.

- Le SDDEPA, un réseau d'écoles de musique : un nouveau schéma 2016-2021 est proposé en annexe au présent SDAC. Il se situe dans la continuité des schémas précédents, afin de conforter la structuration amorcée (et non terminée) et de capitaliser sur les bénéfices engrangés jusque-là. 3 objectifs majeurs y sont réaffirmés :
  - a. contribuer à la structuration des territoires en termes d'enseignement et de pratiques artistiques en musique et en danse : l'organisation en structure publique à une échelle territoriale cohérente est réaffirmée comme principe pertinent de structuration.
  - b. améliorer et diversifier l'offre d'enseignement et de pratiques : consolidation des emplois enseignants, mise en œuvre d'une innovation pédagogique (notamment en milieu rural), renforcement des liens entre musique et danse...
  - c. favoriser l'accès des Cantaliens à l'enseignement et aux pratiques artistiques proposées, notamment par le développement des actions de sensibilisation en lien avec l'accueil du spectacle vivant, la pérennisation et le développement d'une offre de proximité, la diversification des parcours au sein des établissements...etc

#### **4.2 outils financiers** : deux outils financiers adaptés aux relations avec les partenaires et les objectifs du SDAC

- le cofinancement par contractualisation : cet outil sera systématiquement généralisé lors des interventions en partenariat avec les communes et EPCI dans le cadre de la mise en place des « *grands événements départementaux* », des « *manifestations culturelles saisonnières* » et des actions « *d'accompagnement des publics* », sur lesquels le département est maître d'ouvrage. La base du partenariat financier, qui suppose bien sûr un accord préalable sur le contenu culturel de la programmation, est un contrat tripartite Conseil départemental/territoire accueillant/artiste(s) invité(s). Pour rémunérer la prestation artistique, la Direction de l'action culturelle prend à sa charge les coûts artistiques (cachet, frais d'intervention, charges et cotisations sociales...), les frais de communication de l'évènement et les frais relatifs à la propriété intellectuelle (SACEM, SACD...). Le territoire accueillant – commune ou communauté de communes – prend à sa charge les frais d'accueil (restauration, hébergement et transport) et les frais techniques (aménagement des salles, sonorisation, sécurisation...). Les retombées économiques directes sur le territoire sont ainsi réelles ; les recettes de billetterie (lorsque le spectacle est à entrée payante) sont également laissées au territoire.
- l'attribution d'une subvention : cet outil classique sera systématiquement utilisé dans le cadre du SDDEPA, de la mission « *patrimoine* » et pour *l'accompagnement de la programmation culturelle des communes et communautés de communes*. Les taux de subvention proposés aux écoles de musique sont définis par le SDDEPA (voir ce document). Ceux accordés dans le cadre de la mission « *patrimoine* » sont définis par le dispositif en vigueur, qui est reconduit. En revanche, les taux de subvention proposés aux territoires pour soutenir leur programmation culturelle sont tributaires, sur la durée du schéma, des budgets accordés à la DAC et du nombre de projets proposés chaque année. En conséquence, il est risqué de fixer un taux fixe et définitif. L'outil proposé ici renvoie donc à un vote annuel par l'Assemblée départementale en décembre, sur proposition de la 3<sup>ème</sup> Commission, des subventions accordées aux territoires, lors du vote du Budget primitif. Dans le courant du dernier quadrimestre de l'année N-1, les communes et EPCI proposeront à la Direction de l'action culturelle leur programmation de l'année N. Les actions qui entreront dans les objectifs du présent schéma pourront être

subventionnées : la commission « culture » en proposera la liste (et donc le taux de subvention attribuée, au regard du montant de crédits disponibles sur cette ligne budgétaire). Liste et taux, et donc montants, seront définitivement validés par l'Assemblée lors du vote du BP de l'année N. Les subventions seront attribuées sur l'année civile (donc l'année budgétaire), et non plus sur la saisonnalité (1<sup>er</sup> septembre – 30 juin) qui rendait périlleuse la gestion des crédits sur 2 exercices budgétaires. Les actions retenues seront inscrites dans le programme annuel culturel départemental.

- Il est à noter que les actions portées par des structures autres que publiques, seront examinées au titre du FCA et du FCA+.

#### 4.3 outils de communication :

- édition d'un programme annuel des manifestations : la Direction de l'action culturelle propose la publication d'un recensement annuel des spectacles, manifestations, expositions, résidences, concerts, festivals...mis en œuvre par le Conseil départemental. Véritable programme culturel, il témoignera auprès des usagers de la vitalité et de la continuité d'une programmation éclectique et de qualité tout au long de l'année et au plus près des usagers et des territoires.
- portail [www.culture.cantal.fr](http://www.culture.cantal.fr) : la Direction de l'action culturelle du Conseil départemental propose gratuitement à tous les Cantaliens de nouveaux services en ligne sur son portail. L'objectif est de renforcer l'accès du plus grand nombre aux contenus documentaires et manifestations culturelles proposés, afin d'assurer l'égal accès de tous aux richesses mises à disposition. Ces nouveaux services sont les suivants :
  - a. réservations en ligne de tous types de supports documentaires pour tous les lecteurs : la réservation en ligne (à partir de son domicile) d'un document de la Médiathèque du Conseil départemental (livre, CD, film DVD, jeu, jouet, œuvre d'art originale) est désormais possible pour tout Cantalien, quel que soit son lieu de résidence, et qu'il soit ou non inscrit dans une bibliothèque du réseau départemental de lecture publique.
  - b. nouveaux services en ligne : totalement refondu, ce site a vocation à devenir la porte d'entrée unique et « grand public » vers les actions portées par le Conseil départemental dans le cadre de sa politique culturelle. Il recense et présente dans son agenda l'ensemble des manifestations culturelles proposées sur tout le territoire par le Conseil départemental et ses partenaires, analyse et valorise l'actualité culturelle, et édite des critiques documentaires ou de spectacles (coups de cœur).
  - c. accès à un riche bouquet de ressources numériques : la Direction de l'action culturelle propose désormais un accès gratuit, individuel et à domicile à une sélection de ressources numériques. Tout Cantalien peut ouvrir un espace personnel qui lui permettra d'accéder, tout au long de l'année, à une base de documentation dématérialisée, comprenant :
    - ✓ le visionnage à domicile de plus de 3.500 films, dans toutes les catégories : cinéma patrimonial et contemporain, grands documentaires, spectacles...
    - ✓ la lecture en ligne d'environ 1.000 titres de la presse régionale, nationale et internationale (quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle – presse d'information ou presse magazine).
    - ✓ l'accès à de grands domaines d'autoformation, utiles dans le cadre d'une démarche de formation tout au long de la vie. Très complètes et pédagogiques, ces ressources permettent par exemple à l'utilisateur d'apprendre une langue étrangère, de suivre et de réviser les programmes scolaires ou de débiter un parcours d'évaluation et de formation en ligne aux logiciels de bureautique.

## 5 LES MOYENS D'UNE AMBITION

Les actions culturelles prévues ci-dessus sont réalisables sur la base d'un budget annuel DAC d'un montant de 1.000.000,00 € (en 2016 : 1.163.498,00 €, soit – 14,05%), dont 400.000,00 € en investissement et 600.000,00 € en fonctionnement, sur les répartitions suivantes :

- investissement « *mission Patrimoine* » : 200.000,00 €
- investissement Médiathèque : 130.000,00 €
- investissement Archives : 50.000,00 €
- investissement service « *développement culturel* » : 20.000,00 €

**Total crédits d'investissement : 400.000,00 €**

- fonctionnement Médiathèque : 28.000,00 €
- fonctionnement Archives : 12.000,00 €
- fonctionnement SDDEPA : 215.000,00 €
- fonctionnement direction DAC : 4.000,00 €
- fonctionnement « *service développement culturel* » : 341.000,00 €, dont :
  - a. grands évènements (*Hibernarock*, Mois du Doc, salon du livre...) : 154.000,00 €
  - b. accompagnement des publics et des professionnels (TAP, EAC, formation, résidences...) : 85.000,00 €
  - c. accompagnement de la programmation culturelle des communes et communautés de communes : 102.000,00 €

**Total crédits de fonctionnement : 600.000,00 €**

**TOTAL GENERAL budget DAC : 1.000.000,00 €**